

La nuisibilité des adventices envers le maïs varie en fonction des espèces présentes mais aussi de leur stade de développement. En privant le maïsiculteur d'une matière active particulièrement performante, l'interdiction d'emploi de l'atrazine va nécessiter une plus grande technicité pour espérer des qualités de désherbage comparables. Cela passera, notamment, par une parfaite identification des mauvaises herbes afin de mettre en œuvre les stratégies les mieux adaptées.

Stratégie **Bien identifier**

Sensibles à l'atrazine et jusqu'alors bien maîtrisées, renouées, mercuriales, arroches, chénopodes hybrides, composées, crucifères, ombellifères, pâturins,..., ces adventices pourraient bien devenir problématiques dans le nouveau contexte de désherbage.



Mercuriale



Renouée liseron



Pâturin



Renouée des oiseaux



Arroche étalée



La présence de dicotylédones annuelles comme les **Sycios** pourrait aussi être plus significative au fil des prochaines campagnes.

les adventices

La concurrence des adventices du maïs est particulièrement sensible du stade 4/5 feuilles au stade 12/13 feuilles. La nuisibilité se traduit d'abord par une chute du poids de mille grains puis, dans les cas les plus graves, par une réduction du nombre de grains par m².



Fumeterre officinale



Morelle

**Mouron
bleu**



Chénopode



En région Midi-Pyrénées, il faudra désormais être particulièrement vigilant sur les développements de **lampourde**.

L'ambrosie reste toujours une préoccupation majeure en région Rhône-Alpes du fait, notamment, des allergies qu'elle occasionne.

